

## GARDERIES SCOLAIRES

Toutes les écoles sont dotées de garderies scolaires. L'accueil du matin permet aux enfants d'évoluer au gré de leur réveil dans un environnement calme, chaleureux et sécurisé. Des jeux calmes ainsi que la lecture d'histoires sont proposés à vos enfants avant de commencer la journée. Après l'école, les enfants peuvent se détendre après avoir pris un goûter équilibré, conforme aux recommandations du programme national nutrition santé. Des animations adaptées sont proposées par du personnel qualifié, (jeux de société, coin lecture, jeux extérieurs, activités manuelles...).

### ✓ **Qui peut s'inscrire ?**

Les enfants inscrits dans une école maternelle ou élémentaire de la Ville, dont les parents ont un emploi ou une formation.

### ✓ **Où sont les garderies ?**

Elles sont situées dans les écoles, sauf pour l'école Triolet la garderie se situe à l'école Saint-Just et pour l'école Casanova à l'école Picasso.

### ✓ **Horaires d'ouverture des garderies :**

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école puis de la fermeture de l'école jusqu'à 18h30.

### ✓ **Goûter :**

Selon les préconisations du Plan National Nutrition Santé (PNNS) :

- 2 aliments,
- 1 boisson.

### ✓ **Où inscrire l'enfant ?**

**Au service Accueil Enfance et Loisirs** – Mairie – place Henri-Barbusse – 76140 Petit-Quevilly

Tél : 02 35 63 75 85.

Sur le site de la Ville, dans la rubrique « démarche en ligne / Inscription en ligne » (vos codes d'accès au Kiosque Famille sont disponible sur vos factures).

### ✓ **Quand inscrire l'enfant ?**

En juin.

Inscription possible en cours d'année, à minima la veille du jour de fréquentation.

### ✓ **Documents à fournir :**

- Un justificatif d'activité du/des parent(s) :
  - Bulletin de salaire de moins de 3 mois pour les salariés,
  - K bis moins de 3 mois pour les indépendants,
  - Certificat de formation pour les stagiaires (les dates d'inscription correspondent aux dates de la formation),
  - Certificat de scolarité pour les étudiants.
  - Ajouter un paragraphe sur les formules
    - Forfait matin
    - Forfait matin soir 18h ou 18h30
    - Forfait soir 18h ou 18h30
    - Occasionnel (facturation à l'heure)

Attention les modifications de forfait sont désormais conditionnées par un changement justifié de vos horaires de travail.

✓ **Personnes habilitées à venir chercher l'enfant :**

- Les personnes qui sont enregistrées dans le dossier de l'enfant. Les personnes mineures ne sont pas autorisées à venir chercher un enfant scolarisé dans une école maternelle.
- En cas d'impossibilité exceptionnelle : une personne majeure, sur présentation d'une pièce d'identité, après signature d'une décharge.

✓ **Tarifs :**

Les tarifs font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Ils sont susceptibles d'évoluer à chaque rentrée scolaire. Ils sont consultables sur le site de la Ville ou à l'Accueil Enfance et Loisirs. Vous pourrez opter pour une facturation horaire ou forfaitaire.

✓ **Facturation :**

Une facture sera adressée aux parents le mois suivant la consommation et devra être réglée **en une seule fois**, tout en respectant la date d'échéance indiquée sur la facture. En cas de réclamation, adressez-vous à l'Accueil Enfance et Loisirs, dès réception de la facture (02.35.63.75.85). Les réclamations formulées après l'édition de la facture suivante ne seront pas recevables.

✓ **Moyens de paiement :**

- Chèque (A l'ordre « Régie Enfance et Loisirs »),
- Espèces,
- Carte bancaire,
- Chèque CESU (pour toutes les sections, TPS au CM2),
- Télépaiement en ligne sur le site de la ville,
- Prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible à l'Accueil Enfance et Loisirs ou téléchargeable sur le site internet de la ville. L'autorisation de prélèvement est à agraffer à votre RIB.

✓ **Lieux de paiement :**

A l'Accueil Enfance et Loisirs – Mairie – place Henri-Barbusse – 02 35 63 75 85.

✓ **Règlement :**

Le règlement du fonctionnement des garderies est disponible au service Accueil Enfance et Loisirs à l'Hôtel de ville, Place Henri Barbusse ou consultable sur le site de la Ville.